

Délibération n° 2020-54 du Comité syndical du vendredi 4 Décembre 2020

APPROBATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL POUR L'ANNEE 2020
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL AVEC LA REGION OCCITANIE

L'an deux mil vingt, le vendredi 4 Décembre 2020 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 27 Novembre 2020.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Claude CARCELLER est représenté par Daniel JAUDON, Jean-Claude CROS, Jean-Pierre GABAUDAN, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL, Christian POUJOL, Jean-Luc REQUI, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Jean TRINQUIER, Claire VAN DER HORST,
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Olivier BRUN, Bernard COSTE, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Jean-Claude LACROIX ; Gaëlle LEVEQUE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Claude REVEL, Claude VALERO,
Etaient également présents :	Françoise OLIVIER,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 19- Votants : 18	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-JUIN/09 du 30 juin 2017 approuvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-NOV/11 du 3 novembre 2017 sur la mise en place du dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux,

Vu l'avis de la Commission n° 11, Commission Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles du 23 novembre 2018 et la délibération du 10 décembre 2018 du Conseil régional d'Occitanie approuvant le contrat territorial 2018-2021 avec le Cœur d'Hérault,

Vu la Délibération n°2018-45 du Comité syndical du vendredi 30 novembre 2018 approuvant le Contrat territorial 2018-2021 avec la région Occitanie,

Considérant l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 23 octobre 2020 ;

Considérant le rôle pilote de la Région Occitanie en matière d'aménagement équilibré du territoire et compte tenu des débats en cours pour l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intitulé « Occitanie 2040 »,

Considérant la décision de la Région visant à porter une politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021,

Considérant la volonté de la Région de se reposer sur les territoires de projet pour engager des partenariats durables dans la continuité des Contrats de ruralité,

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux dénommés contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales.

Vu le **Contrat territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2018-2021** signer entre le territoire du Cœur d'Hérault et la Région Occitanie comprenant l'appui à l'ingénierie territoriale nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat,

Considérant le **travail de concertation** technique et administratif réalisé conjointement entre les services de la région et ceux du Sydel pour préparer le Programme opérationnel 2020,

Considérant la validation de ce Programme Opérationnel 2020 lors du Comité de pilotage dudit Contrat réalisé le 20 novembre 2020,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De Valider le Programme Opérationnel ci-annexé correspondant à l'année 2020 pour le contrat territorial du Cœur d'Hérault, qui sera proposé au Comité de pilotage dédié à ce contrat territorial
- ✓ D'Autoriser le Président à de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Saint André de Sangonis, le 7 Décembre 2020
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 7 Décembre 2020

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO

Publiée le 7 Décembre 2020
Transmise le 7 Décembre 2020

17 DEC. 2020

D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

	Opérations	Lieu	Maître d'ouvrage	Coût TTC	Coût HT	Total des aides publiques		Europe		Etat		Région		Conseil Départemental		Autres		Autofinancement	
							%		%		%		%		%		%		%
Enjeu 1 : Veiller à préserver l'adéquation entre attractivité et capacité d'accueil																			
Mesure 1 : Favoriser l'accès à la prévention, aux droits et aux soins de la population, lutter contre les inégalités et favoriser le lien social																			
1	Mise en accessibilité des bâtiments publics	St Félix de Lodez	Commune de St Félix de Lodez	324 296 €	270 247 €	201 139 €	74%	- €	0%	162 148,00 €	60%	11 967 €	4%	27 024 €	10%	- €	0%	69 108 €	26%
2	Bourg-Centre : Requalification des espaces publics du centre-ville - Tranche 1	Gignac	Commune de Gignac	300 000 €	250 000 €	194 050 €	78%	- €	0%	- €	0%	69 050 €	28%	125 000 €	50%	- €	0%	55 950 €	22%
3	Bourg-Centre : Mise en accessibilité de la plateforme du télécentre	Gignac	Commune de Gignac	23 400 €	19 500 €	14 625 €	75%	- €	0%	- €	0%	5 850 €	30%	8 775 €	45%	- €	0%	4 875 €	25%
4	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	Saint Jean de Fos	Commune de St Jean de Fos	268 951 €	224 126 €	176 895 €	79%	- €	0%	100 000,00 €	45%	50 000 €	22%	26 895 €	12%	- €	0%	47 231 €	21%
5	Bourg-centre : Mise en accessibilité de l'école primaire Prémierlet	Lodève	Commune de Lodève	119 676 €	99 730 €	29 919 €	30%	- €	0%	- €	0%	29 919 €	30%	- €	0%	- €	0%	69 811 €	70%
6	Réhabilitation du centre de santé de Plaissan	Plaissan	Commune de Plaissan	141 600 €	118 000 €	29 129 €	25%	- €	0%	29 129,00 €	25%	à l'instruction		- €	0%	- €	0%	88 871 €	75%
Mesure 3 : Développer et valoriser l'offre culturelle, patrimoniale, sportive et de loisir à l'échelle du Cœur d'Hérault																			
7	Bourg-Centre : Réhabilitation du théâtre du Sillon	Clermont l'Hérault	CCC	2 609 423 €	2 174 519 €	1 739 615 €	80%	- €	0%	434 904 €	20%	543 630 €	25%	326 177 €	15%	434 904 €	20%	434 904 €	20%
8	Création d'une salle d'activités	La Boissière	Commune	336 000 €	280 000 €	224 000 €	80%	- €	0%	84 000 €	30%	70 000 €	25%	70 000 €	25%	- €	0%	56 000 €	20%
9	Bourg-Centre : Réaménagement d'une maison vigneronne en maison des associations	Montarnaud	Commune	449 048 €	374 207 €	202 262 €	54%	- €	0%	- €	0%	112 262 €	30%	90 000 €	24%	- €	0%	171 945 €	46%
10	Aménagement du pôle d'accueil touristique du village	Mourèze	Commune	159 422 €	132 852 €	19 160 €	14%	- €	0%	- €	0%	19 160 €	14%		0%	- €	0%	113 692 €	86%
Enjeu 2 : Affirmer, accompagner les polarités en réseau au bénéfice de l'ensemble du territoire et construire les relations avec les territoires voisins																			
Mesure 5 : Relancer l'attractivité des bourgs centres par une politique coordonnée à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault																			
11	Bourg-Centre : Restauration de la chapelle de l'abbaye d'Aniane	Aniane	CCVH	1 560 000 €	1 300 000 €	650 000 €	50%	- €	0%	260 000,00 €	20%	à l'instruction		390 000 €	30%	- €	0%	260 000 €	20%
12	Bourg-Centre : Restauration du cloître de l'abbaye d'Aniane	Aniane	CCVH	364 142 €	303 452 €	182 071 €	60%	182 071,00 €	60%	- €	0%	à l'instruction		- €	0%	- €	0%	60 691 €	20%
13	Bourg-Centre : Opération façade Lodève	Lodève	CCLL	240 000 €	200 000 €	80 000 €	40%	- €	0%	- €	0%	80 000,00 €	40%	- €	0%	- €	0%	120 000 €	20%
Mesure 6 : Créer les conditions d'un accès équitable à des équipements structurants et de proximité																			
14	Désenclavement du centre-bourg	Soubès	Commune	983 424 €	819 520 €	509 760 €	62%	- €	0%	245 856,00 €	30%	100 000 €	12%	163 904 €	20%	- €	0%	309 760 €	38%
15	Bourg-Centre : Création d'une liaison douce entre le lycée et le centre-ville	Gignac	Commune	611 022 €	509 185 €	407 348 €	80%	- €	0%	- €	0%	203 674 €	40%	203 674 €	40%	- €	0%	101 837 €	20%
16	Aménagement et sécurisation du cheminement piéton en entrée d'agglomération	Puilacher	Commune	265 864 €	221 553 €	176 234 €	80%	- €	0%	36 644,00 €	17%	14 390 €	6%	110 200 €	50%	15 000 €	7%	45 319 €	20%
17	Bourg-Centre : Création d'une liaison cyclable entre le collège Paul Dardé et le quartier Saint Martin	Lodève	Commune	156 240 €	130 200 €	92 547 €	71%	- €	0%	- €	0%	32 547 €	25%	60 000 €	46%	- €	0%	37 653 €	29%
18	Aménagement des avenues Marcellin Albert, Cardinal de Fleury et des abords de la place Marcel Compan	St Félix de Lodez	Commune	1 320 000 €	1 100 000 €	449 900 €	41%	- €	0%	- €	0%	9 900 €	1%	440 000 €	40%	- €	0%	650 100 €	59%
19	Requalification des espaces publics	St Paul et Valmalle	Commune	900 416 €	750 347 €	356 441 €	48%	- €	0%	280 000,00 €	37%	26 441 €	4%	50 000 €	7%	- €	0%	393 906 €	52%
20	Aménagement des rues du centre ancien	Romiguières	Commune	425 792 €	354 827 €	283 861 €	80%	- €	0%	141 931,00 €	40%	70 965 €	20%	70 965 €	20%	- €	0%	70 966 €	20%
Mesure 9 : Préserver et gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques																			
21	Travaux de restauration du fleuve Hérault	CCVH	CCVH	520 430 €	433 692 €	346 953 €		173 477,00 €	40%	- €	0%	86 738 €	20%	43 369 €	10%	43 369,00 €	10%	86 739 €	20%
Enjeux 4 : Engager le Cœur d'Hérault dans une démarche exemplaire de transition énergétique et écologique																			
Mesure 17 : Mettre en œuvre le Schéma territorial de mobilité																			
22	Bourg-Centre : Construction d'une aire de stationnement	Lodève	Commune	170 640 €	142 200 €	35 271 €	25%	- €	0%	- €	0%	35 271 €	25%	- €	0%	- €	0%	106 929 €	75%
23	Bourg-Centre : PEM routier	Gignac	CCVH	3 240 000 €	2 700 000 €	2 160 000 €	80%	- €	0%	540 000,00 €	20%	1 350 000,00 €	50%	270 000 €	10%	- €	0%	540 000 €	20%
24	Bourg-Centre : Passerelle	Gignac	CCVH	1 939 200 €	1 616 000 €	701 000 €	43%	- €	0%	640 000,00 €	40%	à l'instruction		- €	0%	61 000 €	4%	501 000 €	31%
Ingénierie territoriale																			
25	Assistance technique Leader, contrat, bourgs centres, GSO et innovation/expérimentation	Pays Cœur d'Hérault	SYDEL	246 438 €	205 365 €	158 250 €	77%	95 408 €	46%	- €	0%	50 000 €	20%	12 842 €	6%	0 €	0%	47 115 €	23%
TOTAL MAQUETTE				19 614 627 €	16 345 522 €	10 121 430 €	62%	450 956 €	3%	3 594 612 €	22%	2 971 764 €	18%	2 488 825 €	15%	615 273 €	4%	4 945 402 €	30%